

DIRECTION DE L'OFFRE DE FORMATION, DE LA REPRISE D'ETUDES ET DE LA VALIDATION DES ACQUIS (DOFREVA)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Présentation

La Direction de l'Offre de Formation, de la Reprise d'études et de la Validation des Acquis (DOFREVA) de l'Université d'Evry Paris Saclay est un organisme de formation professionnelle (N° Existence 11 91 P00 27 91) dont le siège social est établi au 23 Boulevard François Mitterrand -91025 EVRY CEDEX (SIRET 199 119 751 00014). La DOFREVA développe, propose, organise et dispense des formations en inter et intra entreprises, en présentiel, à distance ou mixtes (associant à la fois présentiel et à distance). Ces formations sont diplômantes ou qualifiantes.

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par la DOFREVA de l'Université d'Evry Paris Saclay.

Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un courriel, d'un courrier, d'un bon de commande, d'un devis retourné signé, d'une convention ou d'un contrat, implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la DOFREVA de l'Université d'Evry Paris Saclay, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que la DOFREVA de l'Université d'Evry Paris Saclay ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de la DOFREVA de l'Université d'Evry Paris Saclay, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

3. Inscription

Le candidat peut transmettre sa candidature via l'adresse mail dédiée (fc@univ-evry.fr) ou par voie postale.

Si la candidature est acceptée, une confirmation d'inscription (contrat ou convention) est adressée au Client en main propre, par courrier ou mail.

Les modalités de règlement des frais de formation figurent au contrat ou à la convention.

La DOFREVA doit être avisée des modalités spécifiques de prise en charge des frais de formation au moment de l'inscription (notamment concernant les modalités de justification de l'action) et en tout état de cause avant le démarrage de la formation. Il en va de même des délais de paiement pratiqués par le Client.

4. Obligations respectives des parties

Si le Client est une personne physique entreprenant une formation à titre individuel et à ses frais, un contrat est réputé formé par la seule signature du contrat de formation professionnelle. Ce contrat sera soumis aux dispositions des articles L. 6353-3 à L6353-7 du Code du Travail.

Les formations ouvrent droit à une prise en charge par l'employeur et/ou OPCO. Pour financer la formation l'employeur doit faire un retour de devis établi par la DOFREVA revêtu de la signature et du cachet de l'entreprise pour accord. Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, une convention est adressée au Client en deux exemplaires (trois exemplaires pour les contrats de professionnalisation). Il doit retourner à la DOFREVA avant le démarrage de la formation, un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

À l'issue de toute action, une facture et une attestation de présence seront adressées au Client (ou à l'organisme payeur désigné par le Client).

Une attestation de fin de formation est également remise au stagiaire.

5. Annulation ou report

5.1. Annulation ou report du fait du Client

Toute annulation doit être communiquée par écrit recommandé avec accusé de réception à la DOFREVA de l'Université d'Evry Paris Saclay.

Si une annulation intervient moins de dix jours francs avant la date de début de la prestation, hors cas de force majeure, la DOFREVA se réserve le droit de facturer les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette prestation. Elle se réserve le droit de facturer des frais d'annulation pouvant atteindre la totalité du prix de la prestation.

En cas d'annulation après le début de la prestation, d'absence ou d'abandon la DOFREVA se réserve le droit de facturer directement au Client la totalité du prix de la prestation.

Dans les cas particuliers d'absence ou d'abandon du stagiaire entraînant la réduction du montant de la prise en charge prévue, des frais de formation par les financeurs la DOFREVA se réserve le droit de facturer au bénéficiaire les sommes dues.

Si l'abandon est le fait d'un cas de force majeure, dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties) et signalé par le Client par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant toutes les pièces justificatives utiles, le paiement n'est dû qu'au *pro rata temporis* des heures de formation assurées jusqu'à la date de réception du courrier. Hormis pour les formations diplômantes la DOFREVA offre la possibilité au Client, avant le début de la prestation, de substituer au participant inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins.

5.2. Annulation ou report du fait de la DOFREVA de l'Université d'Evry Paris Saclay

La DOFREVA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation. Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne pourra être versée au Client et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et

d'hébergement réalisés avant d'avoir obtenu la convocation ne pourront pas être remboursés. De manière exceptionnelle et en cas de force majeure, la DOFREVA se réserve le droit de remplacer les intervenants

initialement prévus pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique.

En cas de réalisation partielle de la formation du fait de la DOFREVA, la facturation se fera au *pro rata temporis* des heures réalisées.

6. Paiement

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires ; ils comprennent la formation et les supports pédagogiques. Ils n'incluent pas les frais de restauration, de transport ou d'hébergement du participant sauf cas particulier (les modalités en sont alors expressément précisées sur la fiche de présentation de la formation ou la convention/contrat de formation). Pour les Clients individuels payant eux-mêmes leur formation, la DOFREVA peut accorder un paiement échelonné. L'échéancier est alors intégré au contrat de formation.

Il ne peut être modifié qu'après accord de l'agent comptable de l'Université d'Evry Paris Saclay.

En cas de règlement par l'**Opérateur de**

compétences (OPCO) dont dépend le Client, il appartient à celui-ci d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'organisme avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et doit figurer sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à la DFTLV.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à la DOFREVA au premier jour de la formation, celui-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client. Lorsque le règlement du coût de la formation est à la charge de l'entreprise, d'un organisme collecteur ou d'un organisme public ou parapublic, celui-ci interviendra à réception de la facture au terme de la formation du stagiaire, sauf mention contraire dans l'échéancier de la convention de formation ou à la demande du Client.

La DOFREVA de l'Université d'Evry Paris Saclay est une administration publique, non assujetti à la TVA. De ce fait, les sommes seront facturées **nettes de taxes**.

Seules les heures réellement effectuées par le stagiaire sur convention individuelle feront l'objet d'une facturation par la DOFREVA.

Les formations collectives en intra-entreprises feront l'objet d'une facturation forfaitaire par la DOFREVA.

Pour une formation, le règlement doit être effectué :

- par virement bancaire à l'ordre de de l'Agent comptable de l'Université d'Evry Paris Saclay -
Compte Trésor Public – **Numéro : 10071 91000 00001001778 59.**

7. Défaut de Paiement

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur par l'agent comptable de l'Université d'Evry Paris Saclay. En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de 30 jours, un second rappel est émis. Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'agent comptable de l'Université d'Evry Paris Saclay qui procédera au recouvrement contentieux.

Sans paiement dans un délai de 15 jours des poursuites seront engagées entraînant des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur. Toute formation réalisée et suivie qui n'aurait pas été réglée ne pourra pas ni faire l'objet d'une nouvelle inscription à l'Université d'Evry Paris Saclay ni d'une délivrance de la certification visée.

8. Propriété intellectuelle

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. Le Client s'engage à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de la DOFREVA ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

9. Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 et par le règlement européen n°2016-679, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'Université d'Evry Paris Saclay.

Il lui suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier à la directrice de la DOFREVA. Les données personnelles le concernant, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation remplie par ses soins, et toutes informations futures, sont utilisées par la DOFREVA uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

10. Divers

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du Client ainsi que de celles de la DOFREVA.

La DOFREVA se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties. Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

11. Contentieux

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal administratif compétent. La responsabilité de la DOFREVA vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à la DOFREVA au titre des présentes conditions.